

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie, temporairement située à la maison du temps libre, sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du onze décembre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Bernard DESCAMPS, Philippe LEMERRE, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET.

**Absents :** Prisca CATAN CAVERY (pouvoir à Pierre ACOSTA), Christine DELECROIX (pouvoir à Philippe BIALAIS), Vanessa LEHEUDRE, Thibault MACQUART (pouvoir à Bernard DESCAMPS)

**Secrétaire de séance :** Arielle COULON

## **Ordre du jour :**

2024-024 Souscription d'un emprunt

2024-025 Remboursement à un élu de frais engagés pour la commune – places de cinéma

Divers

## **A | Communications de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 2 décembre dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

### ***Projets communaux***

---

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le chantier de rénovation énergétique et restructuration de la mairie :

- Les premiers travaux de déconstruction de l'intérieur du bâtiment ont permis de constater l'absence de dalle sur l'ensemble de la surface de la mairie ; des travaux complémentaires vont donc être nécessaires ;
- La base vie sera installée début janvier sur le parvis de la mairie ;
- Il n'y aura pas de travaux pendant les vacances scolaires de Noël.

Concernant le problème d'eau stagnante en cas de pluie, au lieu-dit « la flaque Thomas », à l'angle de la rue du Cornet et du chemin du Brulle, la MEL a missionné une entreprise qui a prolongé le fossé existant pour permettre la bonne évacuation de l'eau. Les travaux ont été réalisés en fin de semaine dernière.

Par ailleurs, à l'issue d'un long travail itératif entre la Municipalité et les services de la MEL, l'installation de plusieurs panneaux va commencer dans la commune. Ils ont pour objet d'indiquer les règles de circulation sur plusieurs sites communaux : la voie verte, les accès au petit square, le chemin du Houblon et l'espace du bon temps (terrains de sport). Des bavettes mentionneront clairement « Interdit aux véhicules motorisés et chevaux », et « vélos autorisés, priorité aux piétons ».

## B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

### *Urbanisme*

---

**2024-066** : DP 059 201 24 B0012 Madame Blanquart - rue de l'Église - Modification d'une ferme au carré : démolition de portions de bâtiments, constructions de deux murs pignons, création de deux portes pour accès aux combles, réfection de la toiture à l'identique et démolition d'une lucarne meunière

**2024-068** : DP 059 201 24 B0013 Nord Performance Energétique pour Monsieur et Madame Macquart - rue de l'Église - Pose de panneaux photovoltaïques

## C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

### *2024-024 Souscription d'un emprunt*

---

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2024, voté le 10 avril dernier, prévoyait la souscription d'un emprunt destiné à financer les travaux d'extension et de rénovation de la Mairie.

Les travaux ayant commencé depuis le 28 octobre dernier, il convient d'en finaliser le financement.

Une consultation a été menée auprès de différents établissements financiers pour souscrire un contrat de prêt de 130 000,00 € à taux fixe sur 15 ans.

La Banque Postale est l'établissement qui présente les conditions les plus intéressantes.

Les caractéristiques du contrat de prêt proposé sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du prêt : 130 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2040, mise en place lors du versement des fonds
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant le 10/02/2025, en une fois, ou avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,38 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,20% du montant du contrat de prêt

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale ;

Et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal unanime,**

- **Décide de contracter un emprunt de 130 000 € auprès de la Banque Postale, aux conditions susmentionnées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.**

## 2024-025 Remboursement à un élu de frais engagés pour la commune – places de cinéma

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche d'offrir des cadeaux à l'occasion de Noël : des coquilles pour les enfants, des places de cinéma pour les ados et des colis pour les aînés.

Concernant les places de cinéma, Kinépolis et Auchan spectacles n'acceptent plus le règlement par mandat administratif.

En l'absence de régie d'avance dans notre commune, il est donc proposé qu'un élu puisse acheter les places nécessaires sur ses propres deniers, chaque année, et qu'il se fasse rembourser ensuite par la commune.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge l'achat de ces places. Le montant s'élève à 418,50 euros pour 2024. Pour les années suivantes, Monsieur le Maire établira un certificat administratif à l'appui de la facture et de la présente délibération, pour que l'élu concerné puisse être remboursé.

**Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun élu n'ayant d'informations à porter à la connaissance de l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

**Samedi 21 décembre** : distribution des colis aux aînés, des coquilles aux enfants et des places de cinéma aux ados

**Vendredi 17 janvier** : cérémonie des vœux

**Eric PAURON, Maire**

**Arielle COULON, Secrétaire de séance**